COMMUNIQUÉ DE PRESSE

« Je refuse d'être l'alibi d'une fausse concertation » : Monsieur Denis Grandgirard, syndic de La Sonnaz démissionnent du COPIL Éolien

Après de nombreux mois de participation active, Monsieur Denis Grandgirard, représentant des communes-sites opposées à la planification éolienne a décidé de remettre sa démission du COPIL Éolien.

Cette décision est motivée par un constat simple mais préoccupant : les demandes, observations et recommandations exprimées tout au long du processus n'ont jamais été véritablement prises en considération. Malgré ma volonté de dialogue, les préoccupations des habitants concernés par les projets éoliens sont restées sans réponse concrète.

Mon inquiétude principale concerne la protection des citoyens vivant à proximité d'éoliennes industrielles de plus de 230 mètres. Ces ouvrages, parmi les plus imposants du territoire suisse, auront un impact durable sur le cadre de vie des riverains. Les questions liées aux nuisances sonores, aux effets sur la santé, à la sécurité, à l'impact paysager ainsi qu'à la dépréciation potentielle des biens immobiliers méritent d'être examinées avec rigueur et sérieux.

À plusieurs reprises, Mme Antoinette de Weck et moi-même avons demandé que des mesures de protection renforcées soient étudiées, notamment concernant les distances minimales de 700 mètres entre les habitations et les éoliennes de grande hauteur. Nous avons également insisté pour que les inquiétudes des habitants soient considérées comme des éléments essentiels du processus décisionnel et non comme de simples formalités administratives.

Force est de constater que nos interventions n'ont eu que peu, voire aucune influence sur les orientations retenues. Dans ces conditions, ma présence au sein du COPIL ne sert plus l'objectif du mandat qui nous avait été confié, à savoir la révision du volet éolien du Plan Directeur Cantonal (PDCant). Cette révision consistait à réexaminer la planification éolienne, à l’actualiser si nécessaire et à vérifier si d’autres critères que ceux retenus…

Je refuse désormais de cautionner un processus de concertation dont les conclusions semblent arrêtées à l'avance et dans lequel les préoccupations de la population ne sont pas réellement prises en compte.

Ma démission constitue un signal d'alerte. Elle ne marque pas la fin de mon engagement. Au contraire, je continuerai à défendre le droit des habitants à être entendus, respectés et protégés face à des projets dont les conséquences sur leur environnement et leur qualité de vie seront considérables.

La transition énergétique ne peut se construire contre la population. Elle doit se construire avec elle et dans le respect de sa santé, de sa sécurité et de son cadre de vie.

La Sonnaz, le 13 octobre 2026
Denis Grandgirard
Syndic de La Sonnaz
079/668 81 54